

L'utilisation du carton « STOP »



Le carton STOP doit être utilisé avant toute enchère à saut, y compris l'ouverture.

Après toute enchère à saut, l'adversaire de gauche doit respecter une pause de 5 à 10 secondes avant de faire une déclaration, *que le carton STOP ait ou non été exposé ou qu'il ait été retiré ou non.*

Ne pas utiliser le carton STOP avant de faire une enchère à saut peut vous faire perdre vos droits à réparation si votre adversaire de gauche n'a pas respecté la pause réglementaire de 5 à 10 secondes et si son partenaire utilise l'information ainsi reçue.

Ne pas respecter une pause de 5 à 10 secondes après une enchère à saut de votre adversaire de droite peut transmettre une information non autorisée à votre partenaire et conduire l'arbitre à attribuer une marque ajustée sur la donne s'il le juge nécessaire.

Lors des rencontres derrière écran, le carton STOP ne devrait pas être utilisé.

Référence : paragraphe III de l'annexe de l'édition française du Code International du Bridge